

Malakoff, le 30 OCT. 2020

Décision n°2020 - 84 portant délégation de signature

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu l'article R3414-18 du code de la Défense ;

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la Directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n°2019 - 52 portant délégation de signature ;

Vu la lettre de mission d'intérim du 23 octobre 2020 ;

Décide :

Art. 1^{er} – De nommer Mme Catherine PECH en qualité de Directrice par intérim du centre de Marseille.

Arti. 2 – Délégation de signature permanente est donnée à Mme Catherine PECH en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CAUDAL, conformément à l'article 1^{er} de la décision n°2019 - 52 portant délégation de signature auprès de la directrice du centre de Marseille.

Art. 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de centre et de la directrice de centre par intérim, la délégation de signature qui leur est donnée est exercée par Mme Salima CORBATO, cheffe du service moyens généraux du centre de Marseille.

Art.3 – Délégation permanente est donnée à Mme Laurence PERROT, cheffe du service insertion professionnelle et formation du centre de Marseille, à effet de signer, au nom de la directrice générale, les conventions de stage des volontaires pour l'insertion.

Art. 5 – La présente décision prend effet à compter du 8 novembre 2020 et ce jusqu'à ce que le poste soit pourvu.

Art. 6 – Le Directeur général adjoint est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

Pour la Directrice générale, et par délégation,
Le Secrétaire général,



EPIDE
40, rue Gabriel Crié
92247 Malakoff Cedex

Emmanuel AMIGUES